

Rapport de suivi des consultations publiques sur la modification du PAFIO 2018- 2023

Direction générale du secteur nord-ouest
Le 22 février 2022

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

Réalisation

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Direction générale du secteur nord-ouest
1121, boulevard Industriel, C. P. 159
Lebel-sur-Quévillon (Québec) J0Y 1X0
Téléphone : 819 755-4838
Télécopieur : 819 755-3541
Courriel : nord-du-quebec@mffp.gouv.qc.ca

Diffusion

Cette publication, conçue pour une impression recto verso, est accessible en ligne uniquement à l'adresse suivante : <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/planification-forestiere/plans-regionaux-consultations/nord-du-quebec>

© Gouvernement du Québec
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2015

Table des matières

1. Contexte	1
2. Objectifs de la consultation publique	1
3. Unités d'aménagement visées par la consultation publique	2
4. Déroulement de la consultation et principaux commentaires reçus	2
4.1. Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires	3
4.2. Principaux commentaires reçus	4
5. Conclusion	13

Liste des tableaux

Tableau 1 – Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires	3
Tableau 2 – Principaux commentaires reçus	5

Liste des annexes

Annexe 1 – Avis public.....	14
-----------------------------	----

1. Contexte

En vigueur depuis le 1^{er} avril 2013, la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF) (L.R.Q., c. A-18.1) accorde, au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, la responsabilité de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels et tactiques (PAFIO et PAFIT) et des plans d'aménagement spéciaux (PAS). Elle exige également que ces plans, dont l'élaboration s'appuie sur le principe de l'aménagement écosystémique, soient soumis à une consultation publique.

2. Objectifs de la consultation publique

La consultation publique sur le PAFIO s'est tenue du 24 janvier au 17 février 2022. Durant cette période, la population a été invitée à émettre ses commentaires sur les plans des unités d'aménagement (UA) gérées par la Direction générale du secteur nord-ouest, soit les unités 026-61, 026-62, 026-63, 026-64, 026-65, 026-66, 085-51, 085-62, 086-52, 086-63, 086-64, 086-65, 086-66, 087-51, 087-62, 087-63 et 087-64.

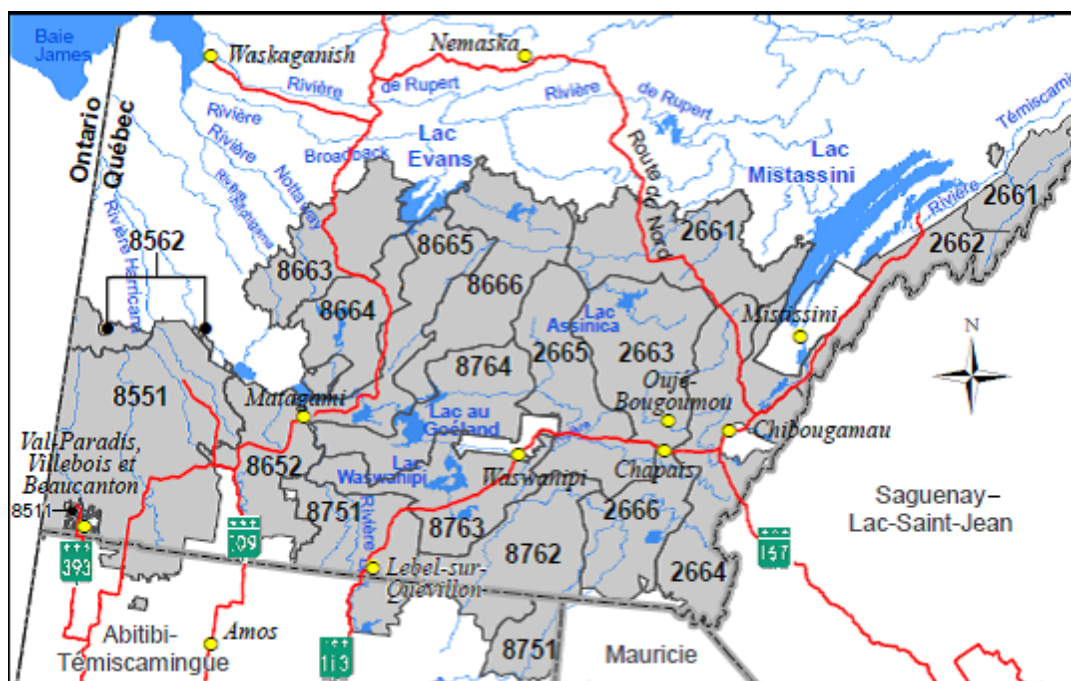
Les plans soumis à la consultation publique présentaient la planification opérationnelle de l'aménagement de la ressource forestière de la région. On y trouve plus spécialement les secteurs d'intervention potentiels modifiés ou ajoutés ainsi que la localisation potentielle des chemins et des autres infrastructures à construire ou à améliorer.

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier vise à :

- favoriser une meilleure compréhension de la part de la population de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier;
- permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et intégrer, lorsque possible, les intérêts, les valeurs et les besoins exprimés;
- répondre au désir de la population d'être informée et écoutée et de voir ses intérêts, ses valeurs et ses besoins pris en compte dans les décisions relatives à l'aménagement forestier;
- concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources et du territoire forestier;
- harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- permettre au ministre de prendre la meilleure décision possible compte tenu des circonstances.

3. Unités d'aménagement visées par la consultation publique

La Direction générale du secteur nord-ouest est responsable de la planification forestière des unités d'aménagement illustrées ci-dessous.



Information rendue accessible

Durant la période de la consultation, le Ministère a produit et mis en ligne une carte interactive permettant de consulter les plans d'aménagement forestier détaillés. Cette carte était diffusée sur le site du Ministère à la page [Plans forestiers régionaux et consultations | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](https://plansforestiersregionaux.gouv.qc.ca/). La clientèle pouvait positionner sur la carte un point identifiant le lieu visé par son commentaire et le soumettre à l'aide d'un formulaire intégré.

Les personnes qui désiraient obtenir des renseignements supplémentaires sur les PAFIO pouvaient communiquer avec les équipes du Ministère durant les heures d'ouverture.

Une fois la consultation publique terminée, les personnes qui désirent revoir les éléments qui ont fait l'objet de cette consultation peuvent les retrouver sur la carte des consultations antérieures disponible au lien suivant :

https://operationsregionales.mrnf.gouv.qc.ca/portal/apps/experiencebuilder/experience/?id=cd10f3de82e44a7c8d9f63082a362687&page=page_4

4. Déroulement de la consultation et principaux commentaires reçus

La consultation publique sur le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel 2018-2023 s'est déroulée du 24 janvier au 17 février 2022.

Un avis public a été publié dans certains médias locaux et régionaux afin d'inviter la population à participer à la consultation. Un communiqué de presse a aussi été rédigé et mis sur le fil de presse. Des invitations ciblées ont également été envoyées à certaines personnes ayant démontré de l'intérêt à être informées des consultations, ainsi qu'à certaines associations et à certains organismes locaux et régionaux.

Voici la liste des médias dans lesquels l'avis public (annexe 1) est paru avant la période de consultation :

Médias
<i>Le Citoyen</i> (Abitibi-Est et Ouest)
<i>La Sentinelle</i>
<i>The Nation</i>

4.1. Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires

Dans le contexte de la consultation publique des PAFIO, les commentaires émis étaient faits au nom de divers organismes ou à titre personnel. Le **tableau 1** ci-dessous indique, pour les unités d'aménagement visées par la consultation, le type et le nombre de répondants.

Tableau 1 – Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires

Rencontres d'information (aucune rencontre n'a eu lieu)		
Nombre de personnes ayant consulté les plans dans les bureaux de la Direction générale du secteur nord-ouest		0

Nombre de personnes ou d'organismes ayant émis des commentaires		
Nombre de particuliers (à titre personnel)	Nombre d'organismes	Total
10	4	14

4.2 Principaux commentaires reçus

Compte tenu de leur nombre, et dans le but de faciliter le suivi, le ministère de Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a choisi de faire connaître, dans le présent rapport, les commentaires reçus et de le faire sous forme de tableau. Cela facilite le repérage de l'information, tout en permettant de voir l'ensemble des principales préoccupations soulevées par les personnes qui ont participé à la consultation publique. Cela permet également de prendre connaissance, par un commentaire, des éléments de réponse du MFFP et ainsi d'avoir un aperçu du suivi qui sera effectué.

De ce fait, le **tableau 2** ci-après regroupe les commentaires reçus et il résume l'analyse effectuée par le Ministère.

Tableau 2 – Principaux commentaires reçus

Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
Préoccupation d'un organisme sur l'utilisation des chemins et la période des opérations.	2664	Aucune modification demandée.	Le secteur des opérations est destiné à une vente aux enchères organisée par le Bureau de mise en marché des bois (BMMB). Selon le calendrier remis par l'enchérisseur, la période pour la construction des chemins et la récolte de bois se fera de novembre 2022 à mars 2023.
Préoccupation d'un regroupement de villégiateurs concernant le respect de l'entente et de la position de la TLGIRT et à l'incertitude reliée à de nouveaux villégiateurs potentiels.	26-64		Puisque les secteurs ciblés ont déjà fait l'objet d'une consultation publique, le sujet sera abordé durant la réunion de la TLGIRT de Chapais-Chibougamau avec le représentant des villégiateurs.
Préoccupation d'un groupe environnemental concernant la période des travaux.	2665	Aucune modification demandée	Le secteur des opérations est destiné à une vente aux enchères organisée par le Bureau de mise en marché des bois (BMMB). Selon le calendrier remis par l'enchérisseur, la période pour la construction des chemins et la récolte de bois se fera sur deux ans soit d'avril 2021 à mars 2023.
Préoccupation d'un chasseur au niveau des chemins et de la coupe forestière. Il aimerait comprendre pourquoi un chemin est prévu à l'ouest du lac et qui monte vers le nord alors qu'il y a une zone de protection du caribou forestier.	26-65	J'aimerais que les coupes situées au nord du lac soient retirées de la planification forestière, car il n'y a plus beaucoup de forêts matures dans ce secteur pour les orignaux.	Une mesure d'harmonisation a été adoptée avec la compagnie afin de retirer ces blocs situés au nord du lac, de l'autre côté de la rivière. La planification présentée respecte les mesures mises en place pour le caribou. La zone de protection intérimaire est située plus à l'ouest du chemin planifié.

Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
Consultation du public, mais, finalement, le public n'a aucun droit de décision sur leur secteur de villégiature, et ce, malgré le prix élevé du bail de villégiature.			Les commentaires reçus dans le cadre des consultations publiques sur les PAFIO sont des intrants essentiels au processus d'harmonisation des chantiers. Le Ministère prend en compte les commentaires reçus durant ces consultations. Ils sont lus, évalués et analysés. La prise en compte des commentaires reçus ne signifie cependant pas que le Ministère les intégrera systématiquement à la prise de décision à l'égard du projet soumis en consultation.
Préoccupation de la pourvoirie du lac Hébert concernant la création de nouveaux accès. Nous nous opposons formellement à l'amélioration des chemins au sud-ouest du lac Hébert et au nord de la rivière Hébert.	026-66		Comme mentionné durant la dernière consultation publique de janvier 2021, deux ponts ont été réfectionnés au nord du lac Hébert à l'été 2021 afin de donner accès au secteur brûlé à l'ouest du lac Hébert. Tous les travaux ont déjà fait l'objet de consultations au cours des années précédentes. Aucune nouvelle intervention forestière n'est ajoutée pour la présente consultation. Il est possible de consulter les rapports de consultations antérieurs sur le site du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dont voici le lien : https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/planification-forestiere/plans-regionaux-consultations/nord-du-quebec.

Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
			Le MFFP regardera la possibilité de concilier les demandes du pourvoyeur lors de la réalisation des travaux sylvicoles. Cependant, il faut comprendre que ceux-ci peuvent être réalisés qu'en été.
Préoccupation d'un citoyen sur la survie du caribou des bois, car les chemins favorisent le déplacement des prédateurs.	8551	Aucune modification demandée.	Un plan d'aménagement pour le caribou forestier est en vigueur dans l'UA 085-51. De plus, le gouvernement du Québec a annoncé la création d'une commission indépendante responsable d'analyser divers scénarios et de recueillir les préoccupations du public. Des mesures intérimaires ont été mises en place en attendant l'adoption de la stratégie pour les caribous forestiers et montagnards. Aucune activité de récolte n'est prévue dans le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel dans les sites d'intérêt désignés ni dans le cadre des mesures intérimaires.
Interrogation d'un chasseur sur les chemins améliorés et aménagés qui ont déjà fait l'objet d'une consultation, à savoir de quels types de chemins il s'agira (chemin d'hiver, de forme, ponceaux, gravier, etc.). Et quand cela est-il prévu?	85-51		La demande d'information est de nature opérationnelle et a été transmise aux bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA).

Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
Préoccupation d'un citoyen concernant la cartographie qui ne permet pas de situer les milieux humides à proximité des coupes.	86-52		L'information sur les milieux humides sera ajoutée et disponible lors de la prochaine consultation publique.
Préoccupation d'un citoyen concernant les coupes forestières. Depuis un an ou deux, plusieurs coupes totales ont été effectuées près de la route 109, avec des bandes d'exclusion très étroites ou inexistantes, faisant qu'on voit les grandes superficies entièrement récoltées depuis la route.	86-52	Demande de prévoir des bandes d'exclusion plus larges pour préserver la qualité esthétique du corridor routier, surtout à l'approche de Matagami.	En tout temps, le MFFP applique les modalités du <i>Règlement sur l'aménagement durable des forêts</i> (RADF). De plus, bien que depuis 2017 les coupes aient fait l'objet de consultations, aucun commentaire n'a été émis ni mesure de protection, demandée.
Préoccupation d'un villégiateur quant aux coupes forestières dans son secteur.	86-52	Demande la protection de son sentier qui existe depuis 17 ans pour se rendre au camp.	La demande a été inscrite dans les mesures d'harmonisation (MH) de l'UA 086-52.
Préoccupation d'un citoyen concernant les coupes forestières. De façon générale, les coupes forestières dans mon secteur affectent négativement la disponibilité de champignons forestiers dans les sites propices à proximité.	86-52 et 86-64	Demande d'éviter la coupe partielle dans les peuplements de pins gris. Demande que nous nous assurions de maintenir une bande d'exclusion suffisamment large de part et d'autre du chemin, car le tout n'aurait pas été respecté à certains endroits où il n'y avait pas de récupération à faire.	Le MFFP n'a pas reçu d'indicateurs de la TLGIRT permettant de cibler des secteurs propices à la récolte de champignons forestiers. Il est donc actuellement impossible de faire une planification intégrée avec cette utilisation du territoire, car nous ne disposons pas de cette information. Cependant, nous pouvons présumer que la coupe partielle réduit la perturbation des sols et peut alors préserver les sols pour les champignons.

Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
Pas de possibilité de mettre une photographie aérienne en fond de carte. Les trames de couleurs utilisées portent à confusion entre ce qui a déjà fait l'objet d'une consultation et ce qui fait actuellement l'objet de la consultation. Les consultations n'ont pas été annoncées dans certains médias que la population utilise beaucoup, notamment la radio communautaire.			La coupe partielle prévue dans ce secteur a fait l'objet d'une consultation dans le cadre du PAFIO 2018-2023, donc en janvier 2018 et aucun commentaire n'a été émis. De plus, dans ce secteur, nous sommes dans un compartiment d'organisation spatiale (COS) de type « massif ménagé ». Cela implique de conserver en tout temps 70 % du couvert permanent. C'est pour cette raison que la coupe partielle est privilégiée. Dans ce secteur, les coupes partielles réalisées depuis 2018 démontrent des résultats concluants, principalement quant aux rares chablis résultant après la coupe. Les photographies de l'inventaire décennal en continu sont disponibles dans la carte interactive. Pour voir celles-ci à l'écran, vous devez activer la couche que vous trouverez dans le menu « Liste des informations géographiques ». De plus, les couches consultables et qui ont déjà fait l'objet d'une consultation sont deux couches indépendantes. Celles-ci peuvent être activées ou désactivées dans le menu « Liste des informations géographiques ». Nous regarderons la possibilité de diffuser l'avis public à la radio communautaire en vue des prochaines consultations.

Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
Préoccupation d'un citoyen par le manque de transparence dans le processus de consultation, désappropriation de la communauté à l'égard de la protection de son milieu de vie.	86-52 et 86-65	Certains sentiers apparaissent comme des chemins forestiers dans la légende, mais on ne sait pas d'où ils sortent. Compte tenu de la manière dont fonctionnent les consultations, je crains que certains de ces sentiers apparaissent sur une prochaine carte de consultation comme ayant déjà fait l'objet d'une consultation et qu'on n'ait plus rien à dire si un industriel en vient à le transformer en chemin forestier. À proximité du point sur la carte, ce qui est décrit comme des chemins forestiers d'hiver, sont en réalité des sentiers de motoneige dans une tourbière. Changez leur appellation ou retirez-les de la carte.	Les chemins forestiers apparaissant sur la carte proviennent de la couche provinciale des chemins (Routard). On y trouve tous les chemins déjà construits et déclarés par l'industrie forestière. Certains chemins qu'on y trouve datent de plus de 50 ans. Dans la couche des affectations officielles utilisées par le MFFP, on y trouve les tracés officiels utilisés par les clubs (quad et motoneige). Cela permet de prendre en considération les éléments sensibles sur le territoire. Cependant, il est important de noter que les chemins forestiers utilisés par un tiers restent de nature multiusage et peuvent être réutilisés à des fins forestières. Finalement, la grande majorité des coupes dans ces secteurs ont fait l'objet de consultations dans le cadre du PAFIO 2018-2023 et aucun commentaire n'a été reçu.
Préoccupation d'un villégiateur sur la qualité du paysage, qui aimerait obtenir de l'information sur le statut de « forêt résiduelle » en fonction des coupes à venir, des AEC dans ce secteur par rapport au lac et des chemins planifiés.	8665	Aucune modification demandée	Le concept de « forêt résiduelle » sous le régime forestier adapté (RFA) de La Paix des braves implique le maintien d'un couvert forestier supérieur à 7 m d'une superficie au moins équivalant aux secteurs récoltés (Paix des braves, annexe C-2, section B e)). Pour permettre la récolte de la forêt résiduelle, la

Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
			régénération sur les anciens parterres de coupes doit atteindre 3 m, à l'exception des « Territoires fauniques d'intérêt cris » pour lesquels la régénération doit atteindre 7 m. Il est à noter que, pour constituer une forêt résiduelle homogène, il est possible que des superficies n'atteignant pas les 7 m soient incorporées, mais pas comptabilisées dans le ratio préalablement mentionné. Concernant les AEC, nous comprenons que l'élément d'information désiré est l'aire équivalente de coupe. Si tel est le cas, il n'y a pas de suivi particulier à cet égard sur le territoire de La Paix des braves. Cependant, il y a d'autres paramètres issus du RFA qui limitent la taille des blocs de coupe et la vitesse de récolte dans le temps (article 3.11.1 de la Paix des braves). Voici le lien vers l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec (Paix des braves) : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/conseil-executif/publications-adm/saa/administratives/ententes/Cris/2007-02-07_cris-entente.pdf?1607004149.
Préoccupation d'un pourvoyeur concernant les travaux sylvicoles.	87-51	Demande à ce qu'il n'y ait aucune remise en état de chemins ni d'ajout. Il est demandé de remettre en production le plus possible de	Dans un premier temps, à titre de rappel, aucune récolte n'est planifiée sur le territoire de la pourvoirie avant le 1er avril 2023, comme convenu lors de

Commentaires	Unités d'aménagement	Modifications demandées	Suivi du Ministère
		chemins et de retirer les ponceaux. Demande qu'il n'y ait pas de travaux durant la chasse. Pour les travaux commerciaux, demande d'éloigner des lacs les interventions et ne pas créer d'accès à partir du chemin principal (toute fourche utilisée ou créée devra être fermée avec des débris et retraits des traverses sur au moins 300 m pour assurer qu'aucun véhicule ne puisse y circuler). Demande qu'aucun chemin ne soit construit et qui traverserait les limites de la pourvoirie. Demeurer à au moins 350 m en tout temps des limites. Demande qu'il n'y ait aucune remise en état des chemins ou construction à moins de prévoir sa fermeture dès la fin du transport de bois. Demande de conserver le caractère non accessible par voie terrestre pour assurer la poursuite des activités de la pourvoirie et du transport aérien qui y est associé. Demande que ce soit des activités d'hiver et désire convenir d'un calendrier pour les autres périodes.	l'harmonisation de la planification forestière à l'été 2017. Dans le cadre des travaux sylvicoles non commerciaux (TSNC), les chemins qui feront l'objet des travaux de réfection ou d'entretien sont uniquement ceux qui seront utilisés. De plus, aucun nouveau chemin n'est construit pour la réalisation des TSNC. Peu importe les travaux réalisés sur le réseau de chemins, ceux-ci seront discutés et harmonisés en amont avec la pourvoirie St-Cyr. Pour les chantiers de récolte, il est possible de prioriser leur réalisation en hiver, mais le calendrier de récolte pourra être plus précisément établi avec les BGA après la sélection annuelle des chantiers. Enfin, nous vous proposons de participer à une rencontre avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et la Fédération des pourvoiries du Québec (FPQ) au printemps afin de discuter plus précisément des enjeux de la pourvoirie. Nous vous contacterons au courant des prochaines semaines en vue de la tenue de cette rencontre.

5. Conclusion

Annuellement, des consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels sont organisées dans le but de recevoir les commentaires des organismes et des particuliers au cours de la période de validité des plans.

Pour visualiser la planification forestière opérationnelle, vous pouvez vous adresser à l'une de nos unités de gestion mentionnées ci-dessous.

Unité de gestion de Chibougamau

624, 3^e Rue
Chibougamau (Québec) G8P 1P1
Téléphone : 418 748-2647

Unité de gestion d'Harricana-Nord

1122, Route 111 Est
Amos (Québec) J9T 1N1
Téléphone : 819 444-5238

Unité de gestion de Quévillon

1121, boulevard Industriel, C. P. 159
Lebel-sur-Quévillon (Québec) J0Y 1X0
Téléphone : 819 755-4838

Unité de gestion de Mont-Plamondon

645, 1^{re} Rue Est
La Sarre (Québec) J9Z 3P3
Téléphone : 819 339-7623

Annexe 1 – Avis public

Consultation publique

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs Travaux en forêt

Du 24 janvier au 17 février 2022, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) invite la population à s'exprimer sur les coupes de bois et les activités forestières inscrites dans les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) du Nord-du-Québec 2018-2023. Les unités d'aménagement concernées sont les suivantes : 026-61, 026-62, 026-63, 026-64, 026-65, 026-66, 085-51, 085-62, 086-52, 086-63, 086-64, 086-65, 086-66, 087-51, 087-62, 087-63 et 087-64.

Au cours des prochaines années, différents travaux seront réalisés en forêt. À cet égard, des plans d'aménagement forestier intégré indiquent clairement les secteurs où l'on pourrait effectuer de la coupe de bois, de la préparation de terrain, du reboisement, du débroussaillage, etc. D'autre part, des chemins et des infrastructures devront être construits ou améliorés pour accéder à ces éventuels chantiers.

Les professionnels du Ministère souhaitent entendre les utilisateurs de la forêt sur leurs préoccupations en lien avec les activités forestières planifiées.

Les personnes intéressées peuvent accéder au PAFIO et soumettre des commentaires en ligne sur le site Web du MFFP au mffp.gouv.qc.ca/consultation-plans-damenagement-forestier-integre/. Enfin, il est possible de prendre rendez-vous avec un représentant du Ministère du lundi au vendredi (sauf les jours fériés) de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou par courriel à l'adresse nord-du-quebec.foret@mffp.gouv.qc.ca. Ces derniers seront en mesure de répondre aux questions et aux préoccupations.

Unité de gestion de Chibougamau
624, 3^e Rue
Chibougamau (Québec) G8P 1P1
Téléphone : 418 748-2647
Télécopieur : 418 748-3359

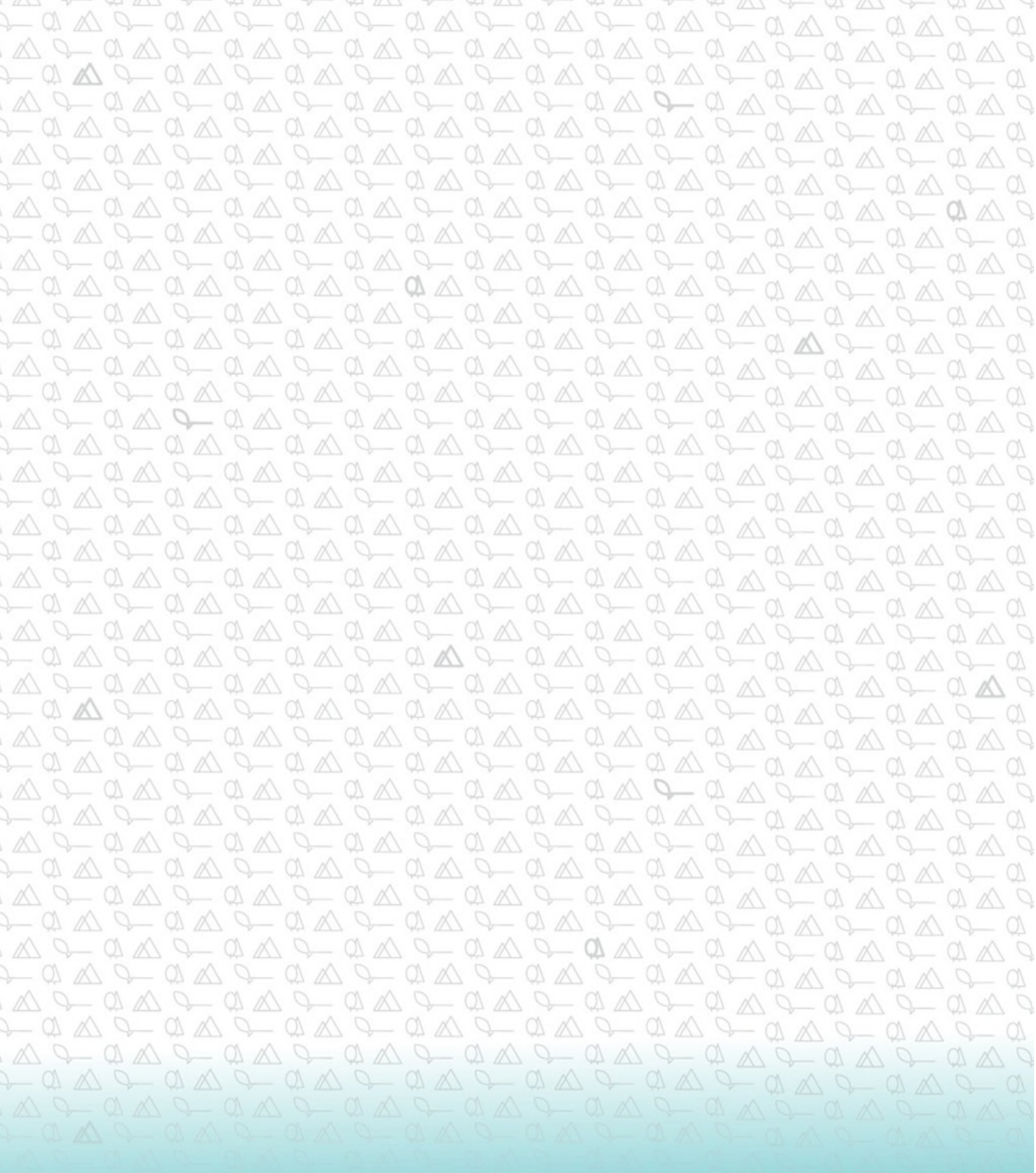
Unité de gestion de Lebel-sur-Quévillon
1121, boulevard Industriel, C. P. 159
Lebel-sur-Quévillon (Québec) J0Y 1X0
Téléphone : 819 755-4838
Télécopieur : 819 755-3541

Unité de gestion de Mont-Plamondon
645, 1^{re} Rue Est
La Sarre (Québec) J9Z 3P3
Téléphone : 819 339-7623
Télécopieur : 819 339-7696

Unité de gestion de l'Harricana-Nord
1122, route 111 Est
Amos (Québec) J9T 1N1
Téléphone : 819 444-5238
Télécopieur : 819 444-5837

IMPORTANT : Pour être informé des prochaines consultations publiques du Ministère dans la région du Nord-du-Québec, faites-en la demande à christine.morin@mffp.gouv.qc.ca en inscrivant *Demande d'inscription sur la liste de diffusion* dans l'objet de votre courriel.

Québec 



**Forêts, Faune
et Parcs**

Québec 